



A l'horizon 2011, la future usine de méthanisation Ovade sera construite sur le site de la Tienne. Favorable aux projets d'extension, le Conseil municipal burgien a toutefois appelé à une réduction des déchets en amont et en concertation entre toutes les communes.

EXTENSION DE LA TIENNE

Réduire en amont nos déchets

Le Conseil municipal du 15 juillet s'est déclaré favorable à l'extension du site de la Tienne, tout en souhaitant une action concertée de toutes les communes pour réduire en amont leurs déchets ménagers.

Le Centre d'enfouissement technique des ordures ménagères et assimilés, créé en 1984 sur le site de la Tienne à Viriat, est aujourd'hui au cœur de nombreux projets dont l'implantation d'une usine de méthanisation et d'une installation de stockage de déchets non dangereux.

Appelé à donner son avis, le Conseil municipal a approuvé, le 15 juillet dernier, l'extension des stockages de 85 000 tonnes à 130 000 tonnes par an, ainsi que la prolongation de l'exploitation jusqu'à fin 2011.

Les élus burgiens se sont déclarés favorables à :

- l'augmentation de l'activité de la plateforme de compostage pour les déchets verts et déchets de palettes
- et à la gestion directe par la Ville du stockage des boues de la station d'épuration.

Les élus ont également approuvé la création d'un "comité de nez" pour gérer les plaintes de nuisances olfactives.

Agir ensemble

Le Conseil municipal s'est toutefois opposé à la création d'un quai de transfert pour le transit des encombrants de déchetteries vers des filières de valorisation matières ou énergétiques. En effet, les élus estiment ce projet prématuré tant que n'auront pas été mises en œuvre deux actions :

- une démarche concertée de limitation des tonnages des encombrants par toutes les déchetteries concernées
- une étude des flux de ces encombrants pour déterminer le lieu optimal de ce quai de transfert afin de réduire les transports.

Le Maire de Bourg a réaffirmé sa volonté d'une application exigeante et globale du plan départemental d'élimination des déchets par toutes les communes de L'agglo : "Les collectivités doivent avancer ensemble pour réduire en amont leurs déchets".

En bref

> Réaménagement de l'entrée du collège de la Croix-Blanche

Le Département de l'Ain a présenté à la Ville un projet de réaménagement de l'entrée du collège de la Croix-Blanche, dans le cadre de sa restructuration. La convention, rédigée en lien avec le Conseil général pour procéder à ces aménagements, a été approuvée par les élus municipaux. Ainsi, la Ville met gratuitement à disposition du Conseil général les parcelles concernées et le Département réalise les travaux d'aménagement. La Ville assurera ensuite l'entretien de ces parcelles (voirie, éclairage, espaces verts) ainsi que l'astreinte d'assainissement.

CINÉMA

Indemnisation des exploitants des cinémas Eden et Grenette

L'équipe municipale précédente avait prévu que la Ville indemniserait l'exploitant de l'Eden et de la Grenette dans le cadre de la création du multiplexe. Toutefois, les sommes n'étaient pas provisionnées au budget de cette année. 700 000 € de provisions ont donc été rajoutés au budget supplémentaire.



> Des plateaux piétonniers adaptés aux bus

Le franchissement des plateaux piétonniers par les transports en commun de l'agglomération engendre des dégradations de matériel voire des accidents à l'intérieur des bus. Pour mieux prendre en compte cette problématique, L'agglo, CarPostal, la Ville de Bourg, en lien avec les communes de Péronnas, Viriat et Saint-Denis, ont défini un protocole technique précisant des principes communs d'aménagement de ces plateaux piétonniers.

**Prochaine séance publique
du conseil municipal
Lundi 29 septembre à 18 h 30**